

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1914)
Heft: 144

Rubrik: Expositions

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'adunanza convocata e presieduta dal Dr. A. Battaglini quale presidente della Società ticinese di Belle Arti, presa cognizione degli oneri incombenti alla località che ospita l'Esposizione nazionale e constatati i grandi vantaggi specialmente d'ordine morale ed intellettuale che deriveranno al Ticino e segnatamente a Lugano da questa grande rassegna d'arte e d'artisti svizzeri, ha risolto con entusiasmo, interprete anche del sentimento della cittadinanza, di dar voto favorevole al pensiero del lod. Municipio onde lo stesso si realizzi.

A mente della conferenza, l'edificio per l'esposizione dovrebbe sorgere nello spazio annesso al palazzo cantonale degli studi con accesso dal Parco Civico.

9 apr. 1914.

(*Corriere del Ticino.*)



Affiche interdite.

Les interdictions d'affiches sont décidément à la mode ! La ville de Baden en Argovie vient, paraît-il, d'interdire l'affichage de celle de notre collègue le professeur Stiefel. Elle représente deux hommes nus feuilletant un portefeuille d'estampes et annonce l'exposition de Blanc et Noir de cet artiste chez Maurer-Widmer à Zurich.



Expositions.



E. Stiefel.

Exposition d'estampes et de dessins chez Maurer-Widmer, Zürich, Sihlhofstr., 16.

C. Du Mont et C. Bernoulli.

Peintures et dessins. 18, rue de la Croix d'Or, Genève.
Du 1^{er} au 30 avril 1914.

Exposition galerie Bernheim-Jeune & Cie, Lausanne, du 7 au 30 avril. P. Bonnard, Guillaumin, K.-X. Roussel, Vuillard, Francillon, Clément.



Concours.



Concours pour un timbre cachet.

Conditions :

1. — Il devra être créé un cachet timbré pour *L'OEuvre* Association Suisse Romande de l'Art et de l'Industrie.

Ce cachet timbre doit être composé de façon à pouvoir être reproduit en typographie ou en lithographie, car il sera employé pour entêtes de lettres, comme timbres à coller sur les enveloppes ou sur d'autres travaux d'industrie d'art, comme insigne de toutes les manifestations de l'*Oeuvre*.

2. — Tous les artistes domiciliés en Suisse ou artistes suisses habitant l'étranger peuvent prendre part au concours.

3. — La forme du cachet est laissée au choix des concurrents. La dimension du dessin est fixée à 0,05 c/m. Il devra être présenté en blanc et en noir.

4. — Le titre de l'Association « L'*OEUVRE* » pourra, au grès des concurrents, intervenir dans la composition.

5. — Les concurrents doivent tenir compte que ce cachet-timbre pourra être réduit jusqu'au tiers suivant les circonstances.

6. — Les concours seront adressés à M. Laverrière, 10 rue des Terreaux, à Lausanne, et devront porter une devise écrite qui sera répétée sur l'enveloppe fermée jointe à l'envoi et qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur, et devront parvenir à Lausanne avant le 15 mai 1914.

7. — Pour les envois de l'extérieur, la date du timbre postal tient lieu de délai si toutefois l'envoi arrive dans les trois jours.

8. — Le jury sera composé comme suit :

1. M. Carl Angst, Sculpteur ;

2. M. Bastard, Architecte ;

3. M. Bopp-Boillot, Industriel ;

4. M. Laverrière, Architecte ;

5. M. L'Eplattenier, Peintre et sculpteur ;

6. M. Russ-Yung, Industriel ;

9. — Il sera allouée une somme de fr. 200, pour récompenser les trois meilleurs projets.

10. — Les modèles primés deviendront la propriété de « L'*OEUVRE* ». Cette association aura le droit de les reproduire dans son journal et d'en faire l'usage qui lui conviendra.

11. — Le résultat de ce concours sera publié dans *l'Oeuvre* et le *Bulletin*, organes de L'*OEUVRE*. Association Suisse Romande de l'Art et de l'Industrie.

12. — Quinze jours après le verdict du Jury, les projets qui n'auraient pas été réclamés par les auteurs leur seront réexpédiés par les soins de l'Association.



Congrès international d'Ethnologie et d'Ethnographie

du 1 au 5 juin 1914 à Neuchâtel.

Les diverses sciences de l'homme ont pris, depuis la fin du siècle dernier, un développement si rapide qu'elles tendent de plus en plus à acquérir chacune son autonomie. Deux d'entre elles, l'anthropologie somatique et l'archéologie préhistorique, possédant déjà leurs congrès spéciaux, Neuchâtel a pris l'initiative de faire connaître par une manifestation scientifique analogue les progrès réalisés par l'**ethnologie**, ou classement des races, et l'**ethnographie**, ou étude comparée des civilisations. Cette manifestation, à en juger d'après les adhésions nombreuses de sommités scientifiques et de spécialistes connus, promet d'être brillante. Divers comités spéciaux se sont constitués pour préparer aux congressistes un agréable séjour à Neuchâtel, et ceux-ci trouveront, en dehors des séances officielles consacrées aux travaux scientifiques, des auditions de chansons populaires, une exposition de collections particulières d'ethnographie, des fouilles spécialement organisées à la station bien connue de la Tène, etc.

Nous ne pouvons qu'engager vivement tous ceux qui s'intéressent à ces questions de s'inscrire comme membre de ce congrès qui touche de très près l'étude de l'histoire de l'Art et des débuts de celui-ci.

Th. D.

N. B. Les adhésions peuvent être envoyées à M. G. Jéquier, président du Comité général du Congrès international d'Ethnologie et d'Ethnographie à Neuchâtel. (Le montant de la souscription est de Fr. 10—.)